



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE
L'INDUSTRIE DES MINES
ET DE L'ENERGIE DE
NOUVELLE-CALÉDONIE

Direction Industrie

1ter rue Unger
BP 465
98845 Nouméa Cedex

Téléphone :
27 02 30

Télécopie :
27 23 45

Le Directeur

Nouméa, le

11 AVR. 2014

à

Monsieur le gérant de la société

SDP le marlin bleu

BP 10028

98805 Nouméa Cedex

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Dossier ID : 1186

Pièce jointe : Courrier n°CS13-3160-SI-966/DIMENC du 09/04/2013

Courrier n°CS13-3160-SI-2754/DIMENC du 04/11/2013

Monsieur,

N° CS14-3160-SI-852
DIMENC

Je vous sollicitais, par courriers ci-dessus référencés, en date du 09/04/2013 et du 04/11/2013 afin de régulariser la situation administrative de vos installations au regard de du code de l'environnement de la province Sud (livre IV – Titre I: Installations classées pour la protection de l'environnement).

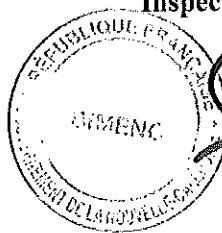
Sauf erreur de ma part, ce courrier, dont je vous joins la copie, est resté sans réponse à ce jour.

Je vous invite en conséquence à fournir dans les meilleurs délais les éléments demandés à Madame la Présidente de l'assemblée de la province Sud – Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie, BP 465 – 98845 Nouméa cedex.

Faute de réponse de votre part sous un délai d'un mois, il sera fait application des sanctions administratives prévues dans l'article 416-2 du code précipité (suspension ou arrêt de l'installation).

Je vous prie d'agr er, Monsieur, l'expression de ma parfaite consid ration.

**Le Chef du service de l'industrie
Inspecteur des installations class es**



A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Justin Pilotaz', written over the right side of the official stamp.

Justin PILOTAZ

*Copie : Monsieur MALAVAL
Responsable environnement Mairie de Pa ta
BP 7
98890 Pa ta*